

## **Compte-rendu du Conseil d'UFR du mercredi 11 avril 2018**

### **Membres votants présents :**

Matteo Cacciari, Cyril Chacon, Alexandre Delga, Raphaël Galicher, Matthias González, François-Olivier Lacaille, Jayssen Nelayah, Romain Pousse (à partir de 9h50), Mélissa Ridel, Cécile Roucelle, Véronique van Elewyck (jusqu'à 11h30), Angela Vasanelli, Clara Verges

**Membres représentés :** Edouard Kierlik (par Matteo Cacciari), Véronique van Elewyck (par Matthias González à partir de 11h30), Jean-Baptiste Bayle (par Clara Verges)

**Invités permanents présents :** Virginie Dudons, Vincent Repain

Matteo Cacciari est président de séance ; Matthias González est secrétaire de séance.

La séance débute à 9h40.

### **1. Approbation du compte-rendu du CUFR du 05/03/2018**

M. González propose qu'une mailing-list du CUFR soit faite pour faciliter la communication à tous les membres du conseil (par exemple pour la correction des comptes-rendus).

M. Cacciari est partagé sur l'idée car cela augmente le risque de saturer nos boîtes mails.

M. Ridel soutient la demande qu'elle avait déjà formulée par le passé.

R. Galicher et C. Roucelle sont pour aussi.

M. Cacciari va voir avec F.-O. Lacaille pour les aspects pratiques de mise en œuvre.

Vote pour l'approbation du compte-rendu (14 votants) :

2 abstentions – reste pour – 0 contre

### **2. Recrutement des ATER pour 2018/2019**

M. Cacciari rappelle les principes de recrutement des années passées : demi-ATER (96h) payés 28k€ par MCE (budget au niveau des services centraux) avec complément de salaire (12k€) payé par le laboratoire pour obtenir le salaire d'un temps plein.

Cette année, la DRH est contre car ce montage n'est pas compatible avec le contrat d'ATER. Pour cette année 2017-2018, la DRH a accepté après négociations de transformer ces demi-ATER en CDD avec financement partagé entre MCE et laboratoires. Mais elle refuse de faire de nouveau ce montage pour les années à venir.

M. Cacciari expose alors les différentes possibilités : recruter un ATER temps plein, faire des CDD recherche payés entièrement par les labos avec une rémunération accessoire en heures de vacances sur l'enveloppe MCE (4k€ au taux de 40€/h), ou ne rien proposer.

Arrivée de Romain Pousse à 9h50 (15 votants).

M. Cacciari souligne que l'UFR n'a pas le budget pour recruter plusieurs ATER temps plein et que ces personnes n'auront que peu de temps à consacrer à leur recherche.

M. Ridel propose de faire un contrat d'ATER à temps plein mais avec une demi-décharge UFR comme ça a été fait pour des collègues EC l'année dernière.

A. Vasanelli précise que pour la solution en CDD, il faudra faire attention car certains contrats (par exemple sur projet européen) ne permettent pas une activité complémentaire.

C. Chacon remarque qu'un post-doc peut demander à enseigner par lui-même, sans que ce soit mis explicitement dans le contrat. Quel est l'intérêt pour les labos d'avoir ce type de post-doc en contrat CDD recherche avec de l'enseignement en plus ?

M. Cacciari demande comment sera perçue la demi-décharge à ces personnels.

V. Repain souligne qu'il existe une demi-décharge pour les néo-recrutés, et qu'il ne lui paraît pas anormal d'en faire une aussi dans ce contexte.

C. Chacon précise que c'est même une recommandation de l'université pour les néo-recrutés.

R. Galicher demande si l'UFR a de quoi proposer deux ATER.

M. Cacciari répond que c'est envisageable mais en prenant alors sur le nombre de missions de doctorants proposées. Ce qui n'est pas forcément une bonne idée, puisqu'actuellement il y a plus de demandes que d'offres.

V. Repain demande si on a ces chiffres de demande et d'offre.

M. Cacciari répond qu'il n'a pas les chiffres exacts.

Vote sur la proposition de faire 1 ATER temps plein avec une demi-décharge  
12 contre - 3 abstentions – reste pour

Sortie provisoire de M. Ridel à 10h10

### **3. Echange de poste de AUBLIN/RIDEL et BELMONT/MARSHALL**

R. Belmont est MCF à l'IRAP et souhaite rejoindre AIM. D. Marshall est MCF à AIM et souhaite rejoindre l'IRAP.

J. Aublin est MCF à Sorbonne Université au LPNHE et souhaite rejoindre l'APC. M. Ridel est MCF au LPNHE et souhaite rejoindre Sorbonne Université tout en restant au LPNHE.

M. Cacciari précise que cela fera donc deux échanges (Rollinde/Nikolic et Aublin/Ridel) à la rentrée 2019 concernant Sorbonne Université.

M. Cacciari insistera donc auprès d'E. Kierlik pour appuyer ces deux échanges.

De plus, Sorbonne Université peut s'interroger sur le soutien de Paris 7 au LPNHE dans le futur. Si les échanges se font, l'effectif d'enseignants-chercheurs P7 au sein du LPNHE passera de 10 à 6 en quelques années (avec le départ de P. David au LIED et de P. Schwemling à Saclay).

M. Cacciari précise que le lien avec le LPNHE est stratégique car l'activité scientifique de la physique des particules sur grands collisionneurs n'est présente nulle part ailleurs à l'UFR. Mais que l'implication de Paris 7 dans le LPNHE devra sans doute être discutée à l'avenir, en particulier lors des demandes de postes futurs.

V. Repain approuve le fait que cette question de l'implication de P7 dans le LPNHE devra être discutée.

Vote sur les échanges :

Belmont/Marshall : unanimité (14 votants)

Aublin/Ridel : 1 abstention – 13 pour

Retour de M. Ridel à 10h30

M. Ridel précise que l'échange de poste est une procédure longue et difficile qui n'aboutit pas forcément. Elle demande à ce que pendant ce laps de temps, les personnes concernées soient considérées comme des membres à part entière de l'UFR. En particulier, que leur éventuel départ futur ne soit pas un argument utilisé pour la répartition des enseignements.

#### **4. Détachement de Marc Huertas**

M. González demande la différence légale entre détachement et disponibilité.

M. Huertas a obtenu une bourse Ramón y Cajal à l'institut d'astrophysique des Canaries et demande en conséquence un détachement pour 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Vote : unanimité

#### **5. Disponibilité de Paul Dommersnes**

P. Dommersnes est en disponibilité depuis 2012.

M. Cacciari précise qu'il a légalement le droit jusqu'à 10 ans de disponibilité et qu'ensuite il doit soit démissionner, soit revenir. S'il ne revient pas, l'UFR a malheureusement déjà perdu son poste car elle aurait dû le redemander après 3 ans.

Vote : unanimité.

#### **6. Situation de Guillaume Grégoire**

M. Cacciari fait un point d'information sur la situation.

G. Grégoire est installé à Nantes, pour rapprochement familial, depuis 2 ans (1<sup>ère</sup> année en délégation CNRS). Pour l'année 2017-2018, une proposition de délégation à l'IFREMER avait été faite par G. Grégoire. L'UFR avait affirmé le principe « délégation à temps plein = ATER = 40k€ » mais avait accepté une exception pour un an dans son cas particulier, à 20k. Malheureusement les négociations avec l'IFREMER ont échoué. G. Grégoire a effectué une partie de son service 2017/18 à l'Ecole Centrale de Nantes, avec compensation à l'UFR. En mars 2018, il a demandé (et obtenu le 19 mars) un détachement à l'éducation nationale. Le 22 mars 2018, il a recontacté l'UFR pour une possibilité de délégation à l'IFSTTAR. Les négociations sont en cours sur une base de 40k€

M. Ridel remarque que c'est une transition qui peut être longue et elle demande à ce que l'UFR soit compréhensif avec la situation personnelle, sachant que G. Grégoire semble avoir été de bonne volonté pour essayer de trouver des solutions à sa situation.

M. Cacciari répond que l'UFR a déjà été compréhensif l'année dernière et qu'on ne peut pas renouveler la situation au risque de créer un précédent.

V. Repain et M. Cacciari soulignent que G. Grégoire aurait pu aussi cette année faire son service en faisant des allers-retours.

### **7. Retour sur les appels d'offres (équipements et nouvelles maquettes 2019-2023)**

M. Cacciari informe que pour l'appel d'offres d'équipements pédagogiques pour les nouvelles maquettes pédagogiques pour le contrat quinquennal 2019-2023, l'UFR a fait remonter une demande totale à hauteur de 186 600€, avec un classement des priorités.

La CFVU a répondu le 19 mars qu'elle allouait une enveloppe de 125k€ à l'UFR.

V. Dudons informe que pour l'appel d'offres sur les salles informatiques et les équipements mi-lourds, 43k€ ont été attribués pour le renouvellement microscope et station sous pointe.

### **8. Classement BQR et BQT**

M. Cacciari expose au conseil la proposition de F. Graner de diffuser un appel d'offres BQT « bourse qualité travail » pour améliorer la qualité de vie au travail, avec une enveloppe dédiée d'environ 5k€

C. Chacon précise que cela a été fait l'année dernière au CNRS. MPQ a été parmi les lauréats et la liste est en ligne si l'on souhaite avoir des exemples de demandes.

A. Vasanelli suggère que le dossier de soumission soit très léger. Le CUFR convient qu'il sera de quelques lignes/paragraphes.

V. Dudons demande quelle sera la cible de l'appel d'offres. Le CUFR convient qu'il s'adressera aux chercheurs, enseignants-chercheurs, BIATSS et doctorants de l'UFR.

A. Delga demande qui sera en charge de la décision d'attribution. Le CUFR convient que ce sera son rôle.

Vote sur le principe de mise en place de BQT : unanimité

Sortie provisoire R. Galicher à 11h20

Concernant les BQR, le CS a classé partiellement les demandes. Une demande a émergé en première position (demande d'une post-doc de l'APC sur des détecteurs supra-conducteurs, avec collaboration avec C. Goupil et A. Sacuto). Pour les 5k€ restants de l'enveloppe, deux demandes (une de J.-C. Hamilton à l'APC et l'autre de R. Galicher du LESIA) n'ont pas été départagées. En particulier car la demande de l'APC nécessite des travaux par l'UFR dans le hall de montage qui semble sous-exploité. Un dialogue entre l'UFR et l'APC est en cours pour avoir plus de précisions et que le CS puisse faire le classement définitif ultérieurement.

M. Cacciari demande si le CUFR souhaite déjà valider la première demande pour débloquer le budget associé.

Ne sachant pas si cette demande est urgente et en absence de documents émanant du CS, le CUFR préfère reporter à la prochaine séance la validation du classement complet.

Retour de R. Galicher à 11h30

Départ de V. van Elewyck à 11h30

### **9. Renouvellement éméritat François Vanucci**

Vote : unanimité

## **10. Points divers sur Parcoursup**

A. Vasanelli présente le nombre de vœux confirmés : 2426 pour la licence physique (dont 935 dans le secteur et 1491 hors secteur). Pour information, l'année dernière, il y avait 1834 vœux confirmés.

Elle précise qu'il reste encore deux inconnus qu'on ne connaîtra que plus tard. D'une part, le pourcentage maximum des étudiants hors secteurs qu'on a le droit de prendre et d'autre part pour les filières sélectives, le pourcentage minimum de boursiers à prendre.

M. Cacciari précise qu'une commission d'admission et d'orientation, constituée de L. Lanco, M. Badoual et L. Ménard, a été créée par le CENS pour étudier ces candidatures, avec une décharge de 8h associée. Même si pour la rentrée 2018, la possibilité de « oui, si » ne sera pas utilisée, ils classeront les demandes pour avoir ensuite des statistiques pour l'année prochaine.

M. González demande s'il n'y a pas un retour d'expériences à avoir avec le travail qui est déjà fait depuis plusieurs années pour CPEI.

A. Vasanelli s'interroge d'ailleurs sur la différence de traitement concernant la décharge pour cette commission d'une part et pour les parcours CPEI et double licence d'autre part.

V. Repain souligne qu'il serait important d'harmoniser la procédure sur les différentes licences et qu'il serait intéressant de voir s'il y a une corrélation entre le classement fait pour parcoursup et la réussite en L1.

A. Vasanelli répond que sur les statistiques qu'elle a des quatre dernières années, il n'y a pas de corrélation claire. En revanche, si l'étudiant a un bac avec mention AB (mais cette information n'est pas connue au moment de faire le classement), il a peu de chance de valider l'année.

La séance est levée à 12h